



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1119

Attribution d'une subvention de 3 000 euros à l'Association Collectif des Associations de Développement en Rhône-Alpes (CADR) pour soutenir les activités liées aux échanges solidaires

Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

Rapporteur : Mme BESSON Dounia

SEANCE DU 1 JUIN 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 3 JUIN 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 22 MAI 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 3 JUIN 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEVY (pouvoir à Mme MADELEINE), M. PHILIP (pouvoir à M. MALESKI), M. TETE (pouvoir à Mme CHEVALLIER), M. ROYER (pouvoir à Mme TAZDAIT), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1119 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 3 000 EUROS A L'ASSOCIATION COLLECTIF DES ASSOCIATIONS DE DEVELOPPEMENT EN RHONE-ALPES (CADR) POUR SOUTENIR LES ACTIVITES LIEES AUX ECHANGES SOLIDAIRES (DIRECTION DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mai 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

En instaurant en 1936 le droit à des congés payés, l'Organisation Internationale du Travail (OIT) a ouvert la voie à la démocratisation du voyage. Même si ce droit est une réalité pour une minorité de l'humanité, le tourisme n'en est pas moins devenu le premier secteur industriel au monde avec 9 % du PIB mondial et 1,1 milliard de clients en 2014.

Pourtant, si l'activité touristique contribue au développement d'un territoire, elle peut également avoir des conséquences néfastes pour les sociétés et leur environnement tant naturel que culturel.

Cette prise de conscience, dans un contexte de mouvements en faveur du développement durable et du commerce équitable, a favorisé l'émergence de projets et d'acteurs engagés dans une forme de tourisme plus respectueuse des réalités culturelles, sociales et économiques de ses hôtes, en vue de contribuer équitablement au développement de l'économie locale.

Les organisations impliquées dans ces initiatives, en expérimentant de nouveaux « modèles » de fonctionnement de l'économie au service de la société et du citoyen, s'inscrivent dans le champ de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS).

Engagée en faveur du développement de la consommation responsable, la Ville de Lyon sur ce thème est pionnière. En effet, c'est en 2001 qu'y est né le premier réseau structuré en France de "tourisme solidaire", le réseau "DéPart" : Découverte et Partage.

Ce réseau regroupe une vingtaine d'organisations, dont sept très actives, qui s'engagent pour un tourisme à dimension humaine, proposant des formules de voyages variées (chez l'habitant, village d'accueil, circuits culturels ou encore randonnées) et qui sensibilisent différents publics à un tourisme plus responsable.

En 2015, le réseau DéPart poursuit son travail de mise en réseau des associations pour la promotion d'un tourisme plus responsable en Rhône-Alpes :

- renforcement des acteurs et structuration du secteur (animation du réseau, formation, représentation aux niveaux local, national et international, échanges) ;

- capitalisation d'expériences et création d'outils de sensibilisation (mise à jour et diffusion de nouveaux outils d'éducation et de sensibilisation au tourisme équitable) ;

- information et éducation au tourisme équitable : participation et co-organisation d'événements grand public, organisation de conférences, réalisation de formations pour les étudiants en tourisme, activités didactiques en milieu scolaire, programme de sensibilisation et de formation pour les élus et techniciens des collectivités territoriales.

L'Association CADR sollicite une subvention de 3 000 € pour réaliser l'animation du réseau "DéPart". Le coût de l'intégralité de l'action s'élève à 40 000 €.

Ces différentes actions, en direction notamment de la population lyonnaise, peuvent bénéficier de financements au titre des objectifs de développement durable puisqu'elles participent à la mise en œuvre au sein notamment du territoire lyonnais d'une démarche éco-responsable, encouragée par la Ville de Lyon.

En 2014, une subvention de 5 000 € a été allouée à l'Association CADR, par délibération n° 2014/60 du 26 mai 2014.

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Relations internationales, Economie, Commerce et Artisanat ;

DELIBERE

1- Une subvention de 3 000 euros est allouée à l'Association CADR, dont le siège social est situé 215 rue Vendôme à Lyon 3^e, pour l'animation du réseau DéPart.

2- La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget en cours, sur la ligne de crédit 52011, programme DEVELOPMENT, opération ESS, nature comptable 6574, fonction 90, chapitre 65.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

D. BESSON